



**AMAP Croix-Luizet – 67 rue Octavie – VILLEURBANNE – <http://amapcroixluizet.eu/>**

Contrat d'Engagement Mutuel - FROMAGES, LAITAGES et CHARCUTERIE - HIVER 2023 - 2024 du jeudi 07/11/2023 au 24/04/2024

Ce contrat est organisé par l'AMAP CROIX-LUIZET et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent-e et le-la producteur-trice s'engagent à respecter le présent contrat, les statuts, le Règlement Intérieur de «l'AMAP CROIX LUIZET» et la Charte des AMAP.

Référente AMAP Croix Luizet : **Philippe SALLE** [fromage.amapcroixluizet@gmail.com](mailto:fromage.amapcroixluizet@gmail.com)

Il est établi entre : La dénommée **Productrice**

**Nathalie MARTINET**  
**LA FERME DES CHARMES**  
**Les CHAZOTTES**  
**69770 MONTROTTIER**

et Le dénommé **Membre Adhérent**

M./Mme	.....
Adresse	.....
Courriel	.....
Portable	.....

**Engagement réciproque :** La productrice s'engage à fournir un panier de fromages fermiers frais et secs et de faisselles, un choix de fromages à l'unité, issus de son exploitation pour le lait de chèvre et issus de l'exploitation de son partenaire Pierre-Jean CHAVEROT (Montrottier – 69) pour le lait de vache AB, ainsi que des produits transformés issus de son élevage, une fois toutes les deux semaines. Elle s'engage à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature, de l'animal (alimentation sans OGM) et de l'environnement.

La productrice s'engage à tout mettre en oeuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le membre adhérent s'engage à acheter 9 **(bi-mensuels par mois en fonction du mois)** ou 5 **(mensuels) paniers** en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres événements ayant un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier. Une commande de produits transformés au choix, s'ajoute à ce contrat (voir tableau à la suite).

**Indiquez votre choix :**

Paniers 2-3 pers	Prix	Quantité	Montant
CHEVRE	<b>10,00 €</b>	.....	.....
MIXTE	<b>10,00 €</b>	.....	.....
VACHE	<b>10,00 €</b>	.....	.....
MÉLANGÉ	<b>10,00 €</b>	.....	.....

Paniers 4-5 pers	Prix	Quantité	Montant
CHEVRE	<b>19,00 €</b>	.....	.....
MIXTE	<b>19,00 €</b>	.....	.....
VACHE	<b>16,00 €</b>	.....	.....
MÉLANGÉ	<b>16,00 €</b>	.....	.....

**MIXTE** = pur chèvre + pur vache

**MÉLANGÉ** = 1/3 de lait de chèvre et 2/3 de lait de vache

Chaque commande devra être **équivalente au minimum, au prix de 10€**, les commandes hebdomadaires **inférieures à ce tarif pourront être refusées** par la Productrice.

**DUREE :** Saison HIVER 2024/2025 - l'abonnement débute le **07/11/2024** et se termine le **24/04/2025**

**CALENDRIER :** Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini dans le calendrier ci-après. Les paniers mensuels sont livrés généralement, le 1er jeudi du mois (en jaune dans le calendrier)

**MODALITES DE LIVRAISON :** Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie – 69100 VILLEURBANNE, les jeudis soir de 19h00 à 20h00. Toutefois en accord avec le producteur, et suivant les mesures sanitaires en vigueur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le-la référent-e producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants qui seront donnés à une association caritative ou distribués aux Amapiens présents. Aucun panier ne sera remboursé.

**RUPTURE DU CONTRAT :** Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Nom adhérent : \_\_\_\_\_

Choix de paniers : \_\_\_\_\_

SOUS-TOTAL Paniers de fromage : \_\_\_\_\_

PRODUITS		POIDS/ UNITÉ	PRIX	Consigne 1° fois	14-nov.	28-nov.	12-déc.	19-déc.	20-févr.	6-mars	20-mars	3-avr.	17-avr.	TOTAL	
C H È V R E	Terrine Armagnac	180G	6,90 €												
	Terrine piment d'Espelette	180G	6,90 €												
	Civet de chèvre	780G	13,90 €												
	Rillettes nature	180G	6,40 €												
	Rillettes trompettes de la mort	180G	6,90 €												
	Rillettes noisette	180G	6,90 €												
	Rillettes poivre vert	180G	6,90 €												
	*Saucisson chèvre sec 22€/kg		8,00 €												
	Pyramide crèmeuse chèvre		2,50 €												
	Bûche cendrée chèvre		2,50 €												
	Ass: 4 boutons - frais, 1/2-sec, sec + affiné	Environ 200G	5,00 €												
	Bouchon apéritif nature	100G	3,80 €												
	Fromages blancs	lot de 6	3,50 €												
** Yaourts - consigne 6.00€	lot de 6	4,85 €													
Fromages blancs mélange de : 1/3 lait chèvre + 2/3 lait vache	lot de 6	3,30 €													
V A C H È R E	Charmenbert		4,95 €												
	Rondelé - ail & ciboulette		2,35 €												
	Coeur au thym		2,35 €												
	Pavé aux noix		2,35 €												
	Cervelle de canut		3,50 €												
	Bouchon apéritif	100G	2,80 €												
	Fromages blancs	lot de 6	3,20 €												
	Fromage blanc	1Kg	5,30 €												
	**Yaourts - consigne 4.00€	lot de 4	2,70 €												
	** Yaourts - consigne 6.00€	lot de 6	4,05 €												
<b>SOUS-TOTAL Charcuterie, fromages, laitages</b>															

En JAUNE : 1ère distribution mensuelle pour tous - En BLANC : les contrats 9 paniers

\*Un réajustement sur les saucissons sera effectué à la fin du contrat.

\*\*Les consignes sont rendues quand il n'y a plus de commandes de yaourts. Prix de la consigne = 1€/pot. En fin de contrat les consignes non rendues seront facturées.

## SYNTHESE

Nom adhérent :

Choix de paniers :

SOUS-TOTAL Paniers de fromage	
SOUS-TOTAL Charcuterie, fromages, laitages	
TOTAL Général	

## CALENDRIER DES LIVRAISONS

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
14-nov.	12-déc.	PAS DE LIVRAISON	20-févr.	6-mars	3-avr.
28-nov.	19-déc.			20-mars	17-avr.

## REGLEMENT

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de **LA FERME DES CHARMES**

Un seul règlement : pas besoin de séparer les "paniers fromages" des autres produits

Possibilité de payer en 2 fois (Total divisé par 2)

Je choisis de payer en :  fois.*Merci de bien vouloir indiquer les numéros de chèque*

Banque	N° de chèque	Montant

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURES :

<b>La productrice Nathalie Martinet</b>

<b>Le membre adhérent</b>

\* CONTRAT A IMPRIMER et apporter avec votre règlement